

TRANSPARENCE :  
LA DOUBLE PEINE  
DES FAMILLES <sup>1</sup>

45

Quoi qu'en pensent nos nouveaux zélotes de la grande vertu, la prévention des conflits d'intérêts n'a rien d'une question simple dont la résolution suppose (seulement) la bonne dose de lucidité, de courage et de volonté dont la classe politique aurait été jusqu'ici dépourvue.

Cela tient d'emblée à ce que la diversité, successive ou actuelle, des intérêts professionnels est inscrite au cœur du système français de production et d'entretien des élites. Dans le monde politico-administratif, la porosité du secteur public et du secteur privé permet d'assurer une connaissance éprouvée – c'est-à-dire véritable – de l'entreprise. Symétriquement, dans la sphère économique et sociale, elle autorise une meilleure intelligence des contraintes de l'action publique. Vu qu'il n'y a lieu de se lamenter ni de ceci ni de cela, mieux vaudrait ne pas perdre de vue qu'un intérêt certain s'attache à ce que l'on ne casse pas nécessairement le ressort de cette richesse, fût-ce à grands coups de bons sentiments.

Mais passons. Et venons-en plus précisément à notre sujet, à savoir l'implication de la famille de chaque acteur public dans cette injonction générale de transparence désormais réputée propre à prévenir les conflits d'intérêts et à garantir le retour de la confiance.

À bien y réfléchir, il se vérifie que cet embarquement des proches – dont on sait, et pas seulement depuis la publication du patrimoine

---

1. Le présent article reprend et développe certains thèmes déjà abordés lors de l'audition de son auteur par la commission Sauv  (le 27 octobre 2011) et   l'occasion d'un article paru dans *Le Figaro* du 19 janvier 2012 sous le titre « L'extase des b chers ».

des ministres, qu'il n'a rien d'une vue de l'esprit – fonctionne comme une sorte de double peine : déjà parce qu'il jette les familles concernées au feu – bien trop brûlant – de l'actuelle frénésie de lumière et de purification ; mais aussi – et peut-être surtout – parce qu'il les y jette à leur corps défendant, sans qu'elles soient jamais appelées à y consentir.

#### LE BÛCHER EST DRESSÉ

L'urgence est paraît-il à ce que le conflit d'intérêts soit pris à bras-le-corps et comme extirpé de la vie publique. Pour tous et pour chacun, la nécessité qui s'attache à cet objectif est à la mesure de la défiance qui s'est emparée de nos concitoyens à l'égard des acteurs publics.

46 Sur l'objectif, le doute ne règne pas. Nous traversons une crise globale de la représentation, et elle menace la gouvernabilité même de nos sociétés. Elles sont trop complexes et trop larges pour que l'on puisse les gérer autrement que par le truchement d'une ample délégation du pouvoir politique à un groupe réduit de décideurs. Il est donc vital que la confiance investie dans la personne des gouvernants soit suffisante. On ne peut pas durablement se bercer de l'illusion selon laquelle, à l'échelle de l'État et de ses problèmes, il puisse exister des alternatives crédibles et viables – participatives ou autres – à cet empire nécessaire de la représentation. Par voie de conséquence, tout ce qui constitue ou reconstitue la confiance dans le personnel politique est *a priori* bon à prendre, pour ne pas dire vital.

Le débat se circonscrit donc au choix des moyens et à la question de savoir si le grand coup de projecteur porté sur les fautes, les châtiements, les patrimoines, la vérité des relations, etc., permet effectivement de parvenir au résultat attendu. Or, de cela, il faut obstinément douter.

Rien n'assure qu'il soit si bon que cela de prôner la vertu. En tout cas sans plus de discernement. Toutes les politiques dont c'est l'objet ont en commun de reposer sur le même socle : cette idée que l'exhibition remplit par elle-même une fonction civilisatrice. Or cette idée est un peu courte, au moins dans sa forme élémentaire. Freud a génialement montré que la genèse du surmoi procédait effectivement d'un travail, indispensable, de civilisation. Mais il ne s'est pas arrêté là, et il est intéressant de le suivre aussi un peu plus loin. Béla Grunberger raconte et théorise à ce propos un épisode très intéressant du procès d'Eichmann<sup>2</sup>. L'accusé s'était

---

2. Béla Grunberger, *Narcisse et Anubis. Essais psychanalytiques*, Paris, éditions des Femmes, 1989, p. 155.

montré d'une indifférence effarante lorsqu'il fut confronté à la réalité de ses crimes. Rien ne le touchait. Pourtant, un jour, il se mit à rougir, à balbutier, et se confondit en excuses. Pourquoi ? Parce qu'il avait oublié de se lever lors de l'entrée du tribunal dans la salle d'audience et que le président lui en avait vertement fait la remarque. Enseignement ? Le surmoi n'est pas moralement homogène. Ce n'est pas la conscience d'une faute qui compte mais bien plutôt le contenu de ce que l'on se reproche et la part d'altérité que l'on y injecte. Ce n'est donc pas en soi parce que l'on aura dénoncé plus de fautes et fabriqué plus de culpabilité que l'on aura fait progresser un pays sur le droit chemin de la socialisation. Il y a de la culpabilité sans responsabilité, de la mauvaise conscience sans souci de l'autre, du châtement sans leçon, et donc, de loin en loin, de la sanction du conflit d'intérêts sans bénéfice sociétal. La passion sadique pour l'édification des piloris et la jouissance régressive à voir tomber les têtes n'apportent rien de tel. Rien n'est simple, rien n'est mécanique.

47

Est-on, au moins, assuré d'inverser le cours de la défiance en imposant aux acteurs publics d'arborer des signes apparents de la vertu ? Pas si sûr non plus. Revenons à la passion des piloris et du plaisir qu'ils procurent. Mieux vaudrait ne pas minorer l'attrait qui s'attache au spectacle. *A fortiori* si le martyr du prince est rapporté à la commission supposée d'une malhonnêteté.

Un bénéfice politique ? Ne perdons pas de vue que nombre des dictateurs démocratiquement élus se font élire sur un programme de lutte contre la corruption. Ahmadinejad, par exemple, lors de sa première élection, n'avait pas manqué à la règle.

Un bénéfice sociétal ? La France n'aime pas ses élites, et elle se repaît volontiers de les voir s'effondrer. Les choses ne se sont pas améliorées avec la surmédiatisation du monde et la « pipolisation » de la vie politique. L'entretien est chaque jour plus évident d'une ambivalence terrible entre, d'un côté, la fascination pour les puissants et les marques de leur puissance et, de l'autre, la jubilation associée aux manifestations les plus ostentatoires de leur déclin.

De tout cela, il faut accepter la leçon. Si l'exposition, au sens médiéval du terme, avait de bonnes propriétés préventives, cela ne nous aurait pas échappé. Je veux dire par là que, quoi que l'on fasse, aussi loin et aussi profond que l'on aille dans l'injonction moralisatrice en politique, on n'arrivera jamais à un résultat tangible. Dit autrement, *ça ne marche pas*. On dispose de moyens prodigieux pour dénoncer des turpitudes et fustiger des coupables. On en use aujourd'hui sur un rythme effréné, sur une échelle sans précédent. Le résultat devrait être au rendez-vous.

Tout devrait aller mieux. La situation morale du pays devrait s'être régénérée. Or, bien évidemment, c'est l'inverse qui se produit. Dans la perception que nos concitoyens se font de leurs élites, tout va de plus en plus mal.

Pourtant, personne n'a l'air troublé par ce constat d'échec, ni tracassé par la perspective de jeter encore un bon baquet d'huile sur le feu. On continue. On enfonce le clou. On en rajoute. On s'autorise de plus en plus souvent à dire n'importe quoi sur les plateaux de télévision, surtout quand il s'agit de droit...

48 L'effet de ciseau est redoutable. D'un côté, la bassesse combinée des malhonnêtes et des spectateurs de leur chute. De l'autre, l'intérêt bien compris de ceux qui font monter la mayonnaise. Car il faut compter avec cela aussi. L'opposition politique (de gauche comme de droite) ne renoncera jamais à la joie de dénoncer les turpitudes du camp d'en face. Rien ne présente un meilleur rendement, en particulier au plan électoral. Quant à la presse réputée d'investigation, satirique ou non, avec ses relais télévisuels, elle dégouline d'autosatisfaction extatique et passe *illico* à la vitesse supérieure.

Tout cela posé, mieux vaudrait se convaincre calmement de ce que ce n'est pas parce que nous serons dotés de la réglementation des conflits d'intérêts la plus dure du monde que nous aurons mis fin à la tentation de dénoncer des conflits d'intérêts chez l'adversaire, fussent-ils plus ou moins imaginaires. Et que ce n'est pas parce que nous aurons rendu constant le grand spectacle public de l'estrapade que nous aurons si peu que ce soit lutté contre la déliquescence de la relation entre les citoyens et leurs gouvernants. Le fait est que nous ne tirons jamais les leçons de l'expérience. On ne sache pas que les mérites rétrospectifs de la Grande Inquisition aient de quoi susciter l'enthousiasme. N'importe. Nous recommençons. Et nous approchons les familles de la flamme.

#### QU'ON APPROCHE LES FAMILLES

Dans une démocratie moderne, il devrait être de règle que les autorités normatives appliquent à leurs œuvres un principe de précaution. Elles ne devraient jamais agir sans s'être sérieusement demandé si la masse des inconvénients ne va pas déborder sur celle des avantages attendus, si l'on ne va pas découvrir en cours de route quelques effets collatéraux, si l'on ne va pas nuire sur les lieux où l'on entendait bien faire... Elles ne devraient jamais agir non plus sans avoir cherché à évaluer si ce qu'elles préparent ne va pas impacter trop lourdement les droits fondamentaux

des personnes qu'elles visent et, plus encore, de celles qu'elles pourraient toucher par ricochet.

Le statut des membres de la famille des acteurs politiques présente à cet égard une difficulté considérable. L'obligation de déclarer ses intérêts, voire l'état de son patrimoine, peut parfaitement se comprendre comme le prix qu'un homme politique peut à lui-même s'imposer de payer parce qu'il y va d'un choix personnel, effectué en conscience. Mais on ne peut pas en dire autant du réseau des proches, à qui le même sacrifice d'intimité est imposé hors de toute logique de consentement véritable. Qu'on le veuille ou non, des personnes tierces sont attirées, brutalement, dans la sphère de la transparence.

Ce sont les femmes, au premier chef, qui paient et paieront les pots cassés. Tant que la classe politique et la haute administration resteront masculines dans la majorité de leur composition, cette extension forcée du domaine de la transparence pèsera d'abord sur elles. Ce n'est à aucun degré cohérent avec la volonté affichée de leur offrir les moyens d'un égal exercice de leurs droits – dont celui de réaliser leurs ambitions.

49

Comme chacun sait, on prône sur tous les tons l'égalité des droits, la nécessité d'un peu de discrimination positive parce qu'il faut regarder en face la réalité des situations de fait qui – effectivement – ne sont pas égalitaires, la parité en toutes choses, la destruction du plafond de verre, la liberté offerte de mener carrière, l'autodétermination...

Pourtant, dans nos affaires de transparence, on traite les femmes comme si tout cela n'avait rigoureusement aucune importance. Il apparaît que madame César est avant tout son épouse et que l'on peut, sans état d'âme, la traîner sous le faisceau de lumière dirigé sur monsieur son mari. Son patrimoine ? Sur la table. Ses relations professionnelles ? *Idem*. Ses intérêts de tous ordres ? Sous nos yeux.

Pour aboutir à ce résultat, deux ou trois convictions bien senties tiennent lieu de viatique. Il suffit d'affirmer que la répression des conflits d'intérêts ne sera jamais efficace si l'on laisse les conjoints dans l'ombre et de faire vibrer un peu la corde sensible en tant que de besoin : rappelez-vous de madame X et du profit scandaleux qu'elle avait tiré de la position de son époux... Ajoutons-y un peu de surenchère entre les politiques eux-mêmes, histoire de ne pas perdre la compétition pour le titre du plus irréprochable, et les conditions sont réunies pour que l'on y aille gaiement, sans arrière-pensée. Ce que cela fait aux femmes ? Indifférence polie. La matrice même de la phallogocratie...

Le féminisme n'a d'autre terreau que l'observation des réalités empiriques. Sauf à se moquer du monde, nos édiles ne devraient donc jamais

oublier d'aller y voir. Or c'est ce qu'ils ne font pas vraiment. Et de manière d'autant plus inacceptable que les femmes jouent très gros dans cette histoire. Pourquoi ? Parce qu'elles ont à y perdre l'exercice de droits et de libertés essentiels en valeur absolue mais surtout en valeur relative, c'est-à-dire rapportés à la condition féminine elle-même. À commencer par le principal d'entre eux : celui de la libre détermination, du droit de se voir appelé(es) à consentir. Nous nageons en plein déni, et en pleine contradiction.

Mais élargissons le propos à l'ensemble de la famille. Qu'on le veuille ou pas, le rapport que tout un chacun entretient à l'argent fait partie de son intimité. Or il n'y a aucune raison de penser que cette fraction-là de l'intimité soit moins importante qu'une autre. Plutôt le contraire.

50 Ces temps derniers, l'attention se porte sur « les riches » – dont on ne sache pas au demeurant qu'ils devraient être, par état, dessaisis des droits et libertés que la Constitution confère à chacun. Mais on gagne aussi à se demander si et jusqu'où il est indifférent aux membres d'une famille désargentée de voir sa situation divulguée. Là aussi, mieux vaudrait ne pas statuer trop loin des réalités : celle des écoles, par exemple, et de la violence symbolique dont les enfants sont capables ; celle des univers professionnels et sociaux dans lesquels la « condition » et plus souvent encore la « réussite » – c'est-à-dire l'aptitude à gagner de l'argent – déterminent l'essentiel de la considération, du crédit, de l'estime ou simplement du regard.

Ce qui se joue là n'est ni secondaire, ni léger, ni anodin. Il peut y avoir de la honte, pure, simple et douloureuse, à n'avoir pas de fortune et à mal gagner sa vie. Certains mettent un soin particulier à le dissimuler, en sacrifiant, par exemple, une part importante de leurs revenus à l'acquisition de signes de richesse ostentatoire à qui ils prêtent la vertu de tromper le monde. L'économie générale des marques ne serait pas ce qu'elle est sans cela. Et il faut n'être jamais allé dans le patio d'une école de commerce (ou d'une université) pour ne pas se rendre compte du poids de ce genre de déterminations.

La vérité des choses est qu'il n'est ni bénin ni acceptable d'imposer à toute une famille de voir la réalité de son statut économique jeté en pâture à tous et surtout à ceux qui, fantasmatiquement ou pas, en feront leurs gorges chaudes. Ne doit-on pas considérer que les époux et les enfants – qui, encore une fois, ne sont jamais appelés à donner leur avis dans le cas qui nous intéresse – ont, au premier chef, le droit de laisser paraître d'eux ce qui leur chante ? Ou à tout le moins celui de voir ce souci de leur propre apparence traité autrement que comme un non-problème ?

Franchissons un nouveau pas vers le futur. Supposons qu'à l'avenir l'obligation de transparence ne pèse pas seulement par ricochet sur les familles, mais bien de manière directe, au sens où l'obligation de déclaration serait, d'une manière ou d'une autre, étendue à la situation et/ou aux intérêts des conjoints et des descendants, voire des ascendants. Certains débats parlementaires récents montrent que l'idée germe pour de bon. Ce n'est pas de la science-fiction.

Cela posé comme une hypothèse, interrogeons-nous un instant sur ce que cela suppose d'intrusion (et de profondeur d'intrusion) dans la réalité des relations intrafamiliales. Où a-t-on vu qu'il était légitime, satisfaisant, et pour tout dire acceptable, de postuler l'unité des familles et, par voie de conséquence, la qualité maintenue des relations entre leurs éléments ? Où va-t-on chercher, lorsque tel n'est pas le cas, qu'il soit tolérable d'imposer aux uns ou aux autres de porter leur dissentiment sur la place publique – ce qu'il faudrait bien faire s'il fallait justifier, par exemple, l'absence de lien de dépendance économique entre les uns et les autres. Jusqu'à quelles extrémités d'indécence faudra-t-il aller ? Dire qui vous aimez ? Qui vous aime ? Qui ne vous aime pas ? À qui vous donnez de l'argent ? À qui vous n'en donnez pas ? De qui vous ne voulez plus dépendre ? À qui vous êtes reconnaissant ? Avec qui vous êtes fâché ? J'en passe...

51

Tout cela est affligeant en soi, comme révélateur de ce qu'est devenue la demande politique, comme l'offre qui lui répond. Mais – j'y insiste – le pire ne réside même pas dans le fait que tout cela soit attendu et exigé du personnel politico-administratif. Il gît dans l'indifférence avec laquelle on traite ceux qui se voient impliqués de force dans cette frénésie de transparence et dont il est démentiel de postuler qu'ils sont tous, par construction, les bénéficiaires naturels ou, si on préfère, les profiteurs génétiques du métier public de l'un des membres de leur famille ! Qu'on le veuille ou pas, la question se pose de savoir jusqu'à quel degré de négation de l'autonomie et de l'intimité de ces tiers – car ils le sont jusqu'à preuve du contraire – l'on s'apprête à aller en traitant de leur sort par prétérite. Pour l'instant, il semble bien que l'on envisage chaque jour un peu plus de les promener, tous, nus comme des vers, en place publique, sans se préoccuper de ce que cela *leur* fait. Dans l'enthousiasme général.

Il n'y a pas de quoi rire.

RÉSUMÉ

---

*L'embarquement des familles du personnel politique dans l'injonction générale de transparence réputée propre à prévenir les conflits d'intérêts et à garantir le retour de la confiance fonctionne comme une double peine : parce qu'il jette ces proches au feu d'une frénésie de lumière et de purification déraisonnable autant qu'improductive, mais aussi – et peut-être surtout – parce qu'il les y jette à leur corps défendant, sans qu'ils soient jamais appelés à y consentir, et donc au mépris de leurs droits.*